



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la
Santé
14 avenue Duquesne
75700 Paris

Bagnolet, le 16 avril 2020

Objet : Crise sanitaire / vaccination des
agents de la Fonction publique territoriale

Monsieur le Ministre,

Comme les élus locaux, les agents territoriaux sont nombreux à être en première ligne pour faire face à la crise sanitaire qui se prolonge.

Au sein de la Fonction publique territoriale, les médecins de prévention, médecins et infirmiers territoriaux, agents des SDIS, habilités à vacciner, constituent une force pour participer au déploiement de cette vaccination pour les métiers les plus exposés.

Le Premier ministre a annoncé l'ouverture de créneaux dédiés aux professionnels prioritaires de plus de 55 ans en centres de vaccination.

Si la Fédération UNSA Territoriaux se félicite que certains métiers territoriaux soient pris en compte dans cette campagne de vaccination (professionnels de la petite enfance et de la protection de l'enfance, ATSEM et policiers municipaux), elle demande que les autres agents territoriaux en première ligne en bénéficient, tels les personnels territoriaux qui travaillent dans les établissements accueillant des enfants (écoles, collèges, lycées, écoles de musique ou conservatoires) et l'ensemble des personnels qui seront mobilisés pour l'organisation des élections cantonales et régionales, pour des raisons de protection des agents mobilisés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Secrétaire générale

Sylvie Ménage

Copie :
Madame Amélie de Montchalin,
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Madame Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations

avec les collectivités territoriales